

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTLUEL

Projet d'extension du cimetière de Cordieux

Par arrêté n°2024-12-394 du 06/12/2024, la Maire de MONTLUEL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de Cordieux.

A cet effet, le Président du tribunal administratif de LYON a désigné Monsieur Jean-Jack CEGARRA, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre-Henry PIQUET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de MONTLUEL **du 06/01 au 07/02/2025 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le 06/01 de 9h00 à 12h00, le 22/01 de 14h00 à 17h00 et le 07/02/2025 de 13h00 à 16h00. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MONTLUEL ou par voie électronique à l'adresse suivante : service-urbanisme@ville-montluel.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune de MONTLUEL.

Cet avis est affiché sur le panneau de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront mis en ligne sur le site internet de la commune de MONTLUEL.

La Préfète de l'AIN est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière de Cordieux, conformément à l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.